

Attention

Ce formulaire complété et signé doit être envoyé à la saint Hubert par les propriétaires dans les QUINZE JOURS qui suivent la mise-bas. En cas de litige, l'éleveur doit fournir la preuve de l'envoi dans les délais prescrits. C'est pourquoi nous vous conseillons d'envoyer le formulaire par ENVOI RECOMMANDE.

- Le pedigree original de la femelle doit être joint à la déclaration, afin d'accélérer le traitement du dossier.
- Dès réception de la déclaration de saillie et de naissance, la S.R.S.H. établit une facture, couvrant les frais relatifs à l'identification.
- Après réception du paiement de cette facture, le document « Demande de pedigrees » sera envoyé à l'éleveur. Les coordonnées du contrôleur (nom, adresse et téléphone) figureront sur ce document. Il est recommandé de fixer un rendez-vous avec ce dernier vers la cinquième semaine de vie.

